

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2023

V- RESSOURCES HUMAINES

Rapport n°1 : Autorisation de renouvellement d'un contrat d'un agent contractuel au sein du Pôle Petite Enfance « La Casita » et de l'ALSH

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'en raison d'un agent en situation de congé parental et d'un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de prolonger un agent contractuel en renfort au sein du PÔLE PETITE ENFANCE – La Casita.

Elle précise qu'en l'application des dispositions de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique le contrat ne devra pas excéder 12 mois.

Elle ajoute que cet agent intervient également depuis plusieurs semaines sur l'accueil de loisirs (ALSH).

Elle demande l'autorisation de renouveler le contrat de cet agent contractuel pour une période de 9 mois, dans la limite des crédits votés.